

Procès-verbal N° 4 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	11/09/25
À :	10h dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO. Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	M. Michel COLLADO, Jean-Louis DELFIEU, Léonard IANANTUONI Mme. Martine JOLY
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 3 du 04/09

Rappel

Le calendrier foot animation est consultable sur le site du District : Documents puis Compétitions

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Le Nombre de mutés en U12/U13 et U12 est de 4 (dont 1 Hors Période)

Championnat U12/U13

Fiche « Défis Jongleries » en ligne sur le site : Documents, puis Compétitions

Les résultats du défi doivent être notés sur la feuille FMI (observations après match)

Cavillargues : Plateaux U12/U13 : Début 11h00

LES CLUBS NE SOUHAITANT PAS S'ENGAGER EN FESTIVAL PITCH U12U13 DOIVENT EN FAIRE PART AU SECRETARIAT DU DISTRICT PAR MAIL

➤ RETRAITS EQUIPES

Application article 59 des RG du District

Art. 59 - Engagements

2. La procédure des engagements et le calendrier sont publiés sur le Site internet du District et doivent être respectés par les Clubs.

3. Tout Club retirant une équipe après la date limite d'engagement sera considéré forfait général, et sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

- **N Athletic** retire son équipe 2 D4 Poule D / Amende : 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)
- **St Jean du Pin** retire son équipe D2 Poule A / Amende 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)
- **Ribaute Tavernes** retire son équipe D4 Poule B / Amende 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)
- **St Gilles AEC** retire son équipe D4 Poule D / Amende 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)
- **ES Uzès** retire son équipe D3 Poule C / Amende 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)

• FORFAIT SIMPLE

581232 ES UZES Suite à un manque d'effectif l'équipe 1 U12U13 D1 B est déclarée forfait simple
ALES OL 2 / ES PAYS UZES du 13.09.25 match perdu par forfait à ES Uzès.

Championnat U12

Fiche « Défis Jongleries » en ligne sur le site : Documents, puis Compétitions

Les résultats du défi doivent être notés sur la feuille FMI (observations après match)

➤ RETRAIT EQUIPE

Application article 59 des RG du District

Art. 59 - Engagements

2. La procédure des engagements et le calendrier sont publiés sur le Site internet du District et doivent être respectés par les Clubs.

3. Tout Club retirant une équipe après la date limite d'engagement sera considéré forfait général, et sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

- **VERNEJAN** retire son équipe 2 U12 N2 Intermédiaire Poule C / Amende : 60 euros (Art 59 des RG du District Alinéa 3)

Les Clubs qui veulent engager des équipes pour la Phase 2 en U12 peuvent le faire par mail auprès du District, avant la fin de la phase 1.

Foot Animation - U10 à U10/U11

Dates Rotation 1 - U10 et U10/U11 : 20-27/09 et 11 / 10 – Rattrapage 4/10

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**

Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

Domessargues : Plateaux du 20/09 U10/U11 à **9h30** (Fête au Village)

Utilisation du FAL

**Le club visiteur doit donner impérativement sa feuille de présence, avec
Les Noms et Numéros de Licence de ses joueurs, au club recevant.**

En cas le club visiteur sera amendé : 25€

Pour la Saison 2024/2025 trop de clubs ont fait des forfaits, pour la Saison 2025/2026, le club qui ne se déplacera pas sera amendé de 30 € (Forfait)

Foot Animation - U6 à U8/U9

Utilisation du FAL

**Le club visiteur doit donner impérativement sa feuille de présence, avec
les Noms et Numéros de Licence de ses joueurs, au club recevant.**

En cas le club visiteur sera amendé : 25€

Pour la Saison 2024/2025 trop de clubs ont fait des forfaits, pour la Saison 2025/2026, le club qui ne se déplacera pas sera amendé de 30 € (Forfait)

Dates FUTSAL U6 2025/2026

Samedi 29 Novembre (16h30)

Samedi 13 Décembre (16h30)

Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**

Sommières : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Nous invitons tous les clubs à participer à une réunion d'information de début de saison le 16 septembre à 18h30 dans les locaux du District.

Cette réunion aura pour but de vous présenter les nouveautés mises en place cette saison ainsi que les points de règlements importants afin que la saison se déroule au mieux pour tout le monde (Permanence du week-end, Licences, CSR, U16 Territoire, Financier, FMI etc...)

Pour les clubs éloignés ou ceux qui ne pourraient se rendre disponible, il **sera possible de suivre cette réunion en visioconférence.**

Votre présence est souhaitée, encore plus pour les nouveaux clubs à qui nous conseillons fortement de se rendre disponible.

Nous vous remercions de nous confirmer ou non votre présence via le formulaire ci-dessous :

<https://forms.gle/1pvik8vky7sMoWAt8>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

